Nations Unies S/PV.5637



Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

Provisoire

5637e séance

Vendredi 9 mars 2007, à 10 heures

New York

Président :	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
Membres :	Belgique	M. Belle
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Gayama
	États-Unis d'Amérique	M. McBride
	Fédération de Russie	M. Leplinskiy
	France	M. de Rivière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Indonésie	M. Kleib
	Italie	M. Mantovani
	Panama	M. Arias
	Pérou	M. Voto-Bernales
	Qatar	M. Al-Ansari
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Pierce
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

07-26497 (F)



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Fall à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil va maintenant entendre un exposé de M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, à qui je donne la parole.

M. Fall : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous remercier de m'avoir invité à participer à la présente séance, et de remercier votre pays pour le rôle important qu'il a joué et qu'il continue de jouer dans la stabilisation et la pacification de la région des Grands Lacs. Au cours de ma mission de quatre ans et demi, qui s'achève dans quelques jours, j'ai bénéficié à la fois du soutien constant et des conseils avisés de votre gouvernement.

Je dois remercier également la République sud-africaine pour l'important rôle politique et diplomatique qu'elle a joué et qu'elle continue de jouer au Burundi, en République démocratique du Congo et dans d'autres parties de cette région. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs n'aurait pas été un succès si, parallèlement, les processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo ne s'étaient pas déroulés de façon harmonieuse. Encore une fois, merci. Et votre présidence ce mois du Conseil de sécurité et l'organisation de la présente séance sont un autre témoignage de l'engagement de l'Afrique du Sud.

Le 20 décembre 2006, votre Conseil a bien voulu, au lendemain du Sommet de Nairobi des 14 et 15 décembre – qui a été le couronnement du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs avec l'adoption du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement sur la région des Grands Lacs – votre Conseil, disais-je, a bien voulu consacrer une séance pour écouter les conclusions de cet important Sommet. Sur la base de vos conclusions, un mandat de trois mois supplémentaire et final a été donné au Bureau que j'ai l'honneur de diriger, pour permettre une transition harmonieuse entre le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs d'une part, et le secrétariat de la Conférence créé par le Sommet de Nairobi.

Je souhaiterais faire au Conseil de sécurité une présentation qui s'articulerait autour de deux thèmes : d'abord, le processus de transfert des compétences du Bureau du Représentant spécial au secrétariat de la Conférence depuis le 1er janvier, et ensuite essayer de tirer les leçons, très brièvement de l'expérience de préparation de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

S'agissant du transfert des compétences, conformément à la déclaration que le Conseil a adoptée le 20 décembre 2006, depuis le 1er janvier, nous nous attelons, en consultations avec l'Ambassadrice Mulamula, Secrétaire exécutive de la Conférence, au transfert entre le Bureau et le secrétariat. Dans ce contexte, nous avons œuvré dans trois directions.

La première direction a consisté à transférer la mémoire institutionnelle du processus préparatoire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, c'est-à-dire à collecter et à transférer tous les documents qui ont été préparés depuis juin 2003 jusqu'en mars 2006. Ce transfert est aujourd'hui complètement terminé et nous attendons simplement que le Secrétariat de la Conférence dispose de l'espace aménagé nécessaire à Bujumbura pour pouvoir procéder au transfert de ces documents en copies papier comme en copies électroniques.

Nous avons ensuite apporté une assistance au nouveau Secrétariat exécutif en termes d'établissement de ce Secrétariat, d'abord par l'élaboration de manuels de gestion légale, administrative et financière, et par leur adoption, ensuite par notre assistance à la Secrétaire exécutive dans l'élaboration et la préparation de l'accord de siège avec le Gouvernement

burundais. Dans le même ordre d'idées, nous avons aidé la Secrétaire exécutive dans ses autres démarches vis-à-vis du Gouvernement kényan qui assure la présidence de la Conférence. C'est ainsi qu'au moment où je parle, le Ministre des affaires étrangères du Kenya a invité ses collègues à une réunion du Comité régional interministériel. J'aurai l'occasion d'y revenir.

Enfin, nous avons également aidé la Secrétaire exécutive dans la mise en œuvre de son Secrétariat en termes de recrutement de consultants pour la période transitoire, puisque, comme les membres du Conseil le savent, à ce jour, la Secrétaire exécutive ne dispose pas d'un budget en tant que tel. Enfin, nous avons aidé la Secrétaire exécutive dans l'organisation de plusieurs réunions. C'est ainsi que nous avons organisé des coordonnateurs nationaux pour l'adoption des manuels de fonctionnement du Secrétariat. Nous avons aidé la Secrétaire exécutive et l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) à organiser, à Kinshasa, une réunion régionale des parlementaires de la région des Grands Lacs. Cette réunion a été couronnée de succès, d'abord en raison de la participation de tous les pays de la région – plusieurs délégations ont été conduites par des présidents de Chambres, soit l'Assemblée soit le Sénat – et ensuite par l'adoption à la fois d'une déclaration et d'un rapport dans lesquels les parlementaires s'engagent à aider à la ratification et à la mise en œuvre rapides du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement adopté par le Sommet de Nairobi.

Nous aidons en ce moment le Secrétariat exécutif à préparer et à organiser la réunion du Comité régional interministériel des Grands Lacs, qui est une instance de la Conférence. La réunion est prévue à Bujumbura les 22 et 23 mars.

Enfin, dans le même ordre d'idées, nous collaborons avec la Secrétaire exécutive en prévision de la réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, qui doit se tenir le 13 mars à Addis-Abeba et qui sera consacrée précisément à l'évaluation du processus préparatoire de la Conférence et au rôle que l'Union africaine et l'ONU ont joué ensemble.

Nous pensons donc que, à la date du 31 mars, l'ensemble des transferts de compétences aura été effectué. Dans ce cadre-là, à notre suggestion, la Secrétaire exécutive a adressé une lettre au Secrétaire général de l'ONU pour demander que l'ensemble de l'équipement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général puisse être transféré sous forme de don au nouveau Secrétariat exécutif de la Conférence. Le Secrétaire général, que j'ai rencontré hier, suit de très près cette demande et a donné des directives pour qu'une réponse positive et rapide lui soit donnée.

Le temps est peut-être venu d'essayer de tirer des enseignements de l'ensemble de ce processus préparatoire. Le premier enseignement concerne indiscutablement l'importance du rôle que joue le Conseil dans le processus préparatoire et, par voie de conséquence, l'importance du rôle qui devrait être le sien dans la mise en œuvre du Pacte.

Tout au long du processus préparatoire, le Bureau du Représentant spécial a reçu l'appui diplomatique et politique du Conseil, ici à New York comme sur le terrain. Cet appui aurait pu être plus efficace, s'il s'était accompagné d'une aide pour le recrutement de personnel. Le Conseil a préféré maintenir un Bureau squelettique. Dès lors, sans l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a secondé deux agents, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, qui a pourvu le bureau d'un agent et du Haut-Commissaire des Nations Unies, qui a également délégué un agent, le Bureau du Représentant spécial n'aurait pas été en mesure de mener à bonne fin sa fonction de facilitation du processus préparatoire.

Il est essentiel que le Conseil en tire les conséquences. Il ne peut pas donner un mandat aussi important que l'organisation d'une Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, regroupant 11 pays, le Conseil ayant insisté pour qu'elle soit élargie à 11 pays, sans donner les ressources nécessaires pour s'acquitter de cette tâche.

Le deuxième enseignement qu'il convient de tirer concerne le rôle futur du Conseil. Il est important que le processus de ratification du Pacte se fasse dans les meilleurs délais. Je vais y revenir. Il est essentiel que le Conseil appuie et accompagne ce processus de ratification pour qu'il se déroule dans les meilleurs délais. La région est encore fragile. Le processus de conférence a créé une atmosphère de confiance; cependant, cette atmosphère est fragile et sans la ratification rapide et la prompte mise en œuvre du Pacte, elle peut se détériorer à tout instant. J'en appelle donc au Conseil de sécurité pour que, au nom de son autorité morale, il accompagne et encourage à la ratification rapide du Pacte.

Le troisième enseignement concerne les pays membres. Le processus préparatoire est fondé sur trois principes : le principe d'appropriation, le principe d'inclusion et le principe de partenariat.

Le principe d'appropriation est essentiel et, aujourd'hui plus qu'hier, les pays de la région doivent s'approprier effectivement ce processus. Outre la création du secrétariat, l'appropriation requiert la ratification rapide du Pacte, la mise en place du secrétariat, le paiement des contributions au budget régulier du secrétariat et la mise en place du Fonds spécial de reconstruction et de développement.

Cette volonté politique a été réaffirmée par les chefs d'État, mais il est essentiel que ceci soit confirmé dans les faits. À ce jour, seuls deux pays ont versé leur contribution au secrétariat de la Conférence. De surcroît, en ce qui concerne la ratification, le Bureau du Représentant spécial n'est pas encore au courant de la ratification du Pacte par un État. Il est donc primordial que cette responsabilité primordiale des pays de la région soit mise en valeur et j'en appelle, à cet égard également, à l'autorité du Conseil.

Il est essentiel que les priorités définies par la Conférence à travers les programmes d'action et les protocoles puissent être effectivement mises en œuvre. À cet égard, il existe plusieurs projets phares, dont certains ont même reçu un potentiel d'aval financier. C'est le cas de la revitalisation de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), pour laquelle l'Union européenne s'est déjà engagée à fournir 5 millions de dollars pour la relance du secrétariat et 45 millions de dollars pour la mise en œuvre des projets.

Quand on sait que la Communauté économique des pays des Grands Lacs rassemble la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi, c'est-à-dire, avec l'Ouganda, le cercle de feu le plus instable de la Région des Grands Lacs, il est urgent que ce projet puisse être mis en œuvre assez rapidement.

Dans le même ordre d'idées, le Pacte a établi des bassins de développement transfrontaliers et également des zones frontalières pour la gestion commune des problèmes de frontière. À cet égard également, la Conférence peut anticiper cette application, en s'appuyant notamment sur une initiative existante, à savoir la Commission tripartite plus un, qui rassemble la République démocratique du Congo, le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda sous l'autorité des États-Unis d'Amérique. Il est essentiel que, comme nous y avons travaillé, pendant la phase préparatoire de la Conférence, avec les autorités de Washington, il y ait une meilleure synergie entre la Commission tripartite plus un et le projet de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs concernant la zone frontalière réunissant ces quatre pays.

Par ailleurs, il est essentiel de maintenir l'élan de la Conférence. Pour cela, il convient que lors des visites que le Conseil de sécurité effectue périodiquement dans la région, une importance particulière puisse être donnée à l'application du Pacte. Ceci pourrait s'appuyer également sur les missions de maintien de la paix que le Conseil a autorisées, notamment à travers le Soudan, la République démocratique du Congo et le Burundi.

Enfin, je dois dire qu'en ce qui concerne la Conférence, le principe d'inclusion doit être maintenu, c'est-à-dire la possibilité pour les acteurs non gouvernementaux, notamment les femmes, les jeunes, la société civile, mais aussi les parlementaires, de pouvoir participer au processus de mise en œuvre du Pacte. S'il est bien appliqué, ce Pacte pourrait servir d'exemple d'approche régionale et intégrée, qui pourrait être dupliquée dans certaines autres régions, que ce soit en Afrique ou ailleurs; en effet, l'expérience nous a appris que cette approche régionale et intégrée, associant paix et sécurité, démocratie et bonne gouvernance, développement économique et intégration régionale, est la seule susceptible d'appréhender l'ensemble des problèmes de sécurité humaine de façon intégrée.

Pour terminer, je voudrais dire que cela a été pour moi un grand privilège, un honneur et une source de fierté de servir à la fois l'ONU et l'Afrique à travers la préparation de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fall de son exposé. Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des observations ou poser des questions au sujet de l'exposé que nous venons d'entendre.

Nana Effah-Apenteng (Ghana) (*parle en anglais*) : D'entrée de jeu, je voudrais remercier M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs de son exposé et le féliciter de son excellent travail qui a énormément contribué à la paix, à la sécurité et au développement

de cette région. Au nom de ma délégation, je souhaite lui présenter tous nos vœux de réussite dans ses nouvelles fonctions, à la fin du mois, à l'expiration de son mandat actuel.

Il y a trois mois à peine, le Conseil a eu l'occasion de féliciter les gouvernements et les peuples de la région des Grands Lacs pour avoir signé le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs et a demandé aux dirigeants de la région de s'engager à appliquer tous les aspects de cet accord. Le Conseil espérait que la signature du Pacte ferait de cette région, dévastée par une longue période d'instabilité et de violents conflits, par l'insécurité, le carnage, les violations généralisées des droits de l'homme et le sous-développement, un havre de paix durable, de sécurité et de développement socioéconomique.

À cet égard, nous sommes encouragés de constater qu'une réunion parlementaire régionale de la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Kinshasa, a apporté son soutien au Pacte signé lors de la Conférence internationale de la Région des Grands Lacs, en décembre 2006, à Nairobi. Nous notons également avec satisfaction que les parlementaires ont reconnu leur rôle dans la ratification et l'application rapides du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement. Ce processus exigera aussi de sensibiliser les populations et de renforcer les liens qu'entretiennent la société civile, les gouvernements et les parlements.

Les parlementaires de la région des Grands Lacs se sont également engagés à créer un forum parlementaire régional pour encourager le dialogue et contribuer à la mobilisation de ressources tant internes qu'externes en vue d'appliquer les programmes. Il importe que les États répondent à cet appel afin d'honorer leurs contributions financières au budget du secrétariat de la Conférence, si nous voulons que le Pacte soit un succès.

Tout en louant les efforts déployés par les législateurs pour faire avancer le processus de ratification et d'application du Pacte, il convient de signaler que toutes ces bonnes intentions exigent la détermination et la volonté politique de réussir de la part des dirigeants de la région. Ces derniers devraient dépasser leurs intérêts nationaux et sectoriels et accorder la priorité aux intérêts de la région des Grands Lacs. Les parlementaires devraient se percevoir comme se trouvant les mieux placés pour encourager leurs États membres respectifs à harmoniser leur législation nationale en vue de la mise en œuvre des différents protocoles.

L'appropriation régionale du processus est essentielle pour la paix et le développement durable dans la région. L'élément clé de l'appropriation de cet effort exigera des efforts coordonnés et conjoints des pays voisins et des institutions régionales. Les dirigeants de la région devraient également s'efforcer de faire de la Conférence un forum régional de consolidation de la paix pour la prévention, la gestion et le règlement pacifique des conflits.

Étant donné la situation instable qui règne actuellement dans l'est du Congo et au nord de l'Ouganda, il est urgent que les dirigeants de la région des Grands Lacs coopèrent pour assurer la sécurité et les échanges transfrontières afin de stimuler le développement après des décennies de conflit civil. Le dialogue devrait constituer le seul moyen de régler les conflits.

La communauté internationale, quant à elle, devrait continuer de suivre de près les pourparlers de paix entre le gouvernement et les groupes de rebelles en Ouganda et appuyer la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, notamment pour ce qui est de la démobilisation, de la réinsertion des ex-combattants, essentielles dans les progrès de la région vers la bonne gouvernance et la reprise économique.

À cet égard, nous félicitons les groupes rebelles de l'est du Congo qui ont accepté de rendre leurs armes et nous demandons au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'intensifier ses efforts pour donner une nouvelle formation à ces ex-combattants et à les réintégrer dans les Forces armées nationales. La communauté internationale devrait compléter ces efforts en appuyant les projets régionaux de consolidation de la paix qui font face aux problèmes du sort des rapatriés et freinent le flux d'armes légères et de petit calibre, surveillent les activités des mercenaires dans la région, favorisent les techniques de déminage et mettent fin à l'exploitation illégale et au commerce illicite des ressources naturelles.

Finalement, nous félicitons la communauté internationale, y compris le Secrétariat conjoint Union africaine/ONU et l'équipe d'experts menée par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Groupe

des Amis de la région des Grands Lacs pour leur contribution en vue de mener à bonne fin les deux conférences de décembre 2006 et de février 2007. Nous appuyons également la recommandation de la réunion parlementaire régionale pour la région des Grands Lacs afin que la communauté internationale, notamment l'ONU et l'Union africaine maintiennent leur appui à la paix et la reconstruction de la région des Grands Lacs.

M. Belle (Belgique) : Monsieur le Président, Je tiens à vous remercier d'avoir organisé cette session d'information sur une région au cœur de l'Afrique qui est chère à la Belgique. Je voudrais également remercier le Représentant spécial Ibrahima Fall de son exposé.

En décembre dernier, le Conseil de sécurité a eu l'occasion de féliciter les pays de la région des Grands Lacs d'avoir mené à bonne fin le deuxième Sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue à Nairobi le 15 décembre 2006. Le Conseil a également félicité les pays pour avoir signé à cette occasion le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs.

L'adoption de ce pacte a été précédée et rendue possible par des développements particulièrement fertiles dans la région : en août 2005, le Burundi est entré dans une nouvelle ère; le 6 décembre dernier, la République démocratique du Congo a intronisé le Président Joseph Kabila à la suite d'élections qui ont mis fin à une longue transition; en Ouganda, les discussions avec l'Armée de libération du Seigneur sont en cours et enfin nous connaissons les progrès importants qui ont eu lieu au Rwanda ces dernières années.

Ces développements sont d'abord le fruit des efforts et de la ténacité des peuples concernés de la région, appuyés en cela par la communauté internationale. Il est maintenant crucial que les engagements pris soient réellement mis en œuvre.

Il faudra d'abord s'assurer que le mécanisme de suivi régional, qui reposera sur un Secrétariat, dirigé par Mme Liberata Mulamula, Secrétaire exécutif, devienne pleinement opérationnel. L'installation du Secrétariat à Bujumbura permettra à l'ONU et l'Union africaine de passer le relais au pays membres de la Conférence. Pour que ce secrétariat puisse réellement fonctionner, il importe que les pays de la région apportent une assistance concrète au secrétariat, appuyé également par les bailleurs. La Belgique, pour sa part, se tient prête à envisager un soutien.

Deuxièmement, il faudra que le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement soit ratifié dans tous les pays de la région. M. Fall vient de nous rappeler l'importance de cette ratification. À cet égard, ma délégation salue la tenue de la rencontre parlementaire régionale sur la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, tenue du 26 au 28 février dernier à Kinshasa, coorganisée par l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique et cofinancée par mon pays. La Belgique espère que cette rencontre permettra d'accélérer le processus de ratification que je viens d'évoquer.

Il importe finalement que le Fonds spécial pour la reconstruction et le développement, destiné à la mise en œuvre du Pacte, devienne rapidement opérationnel. Pour que ce Fonds puisse à cet égard remplir son rôle, il importe que chacun des 11 États membres remplisse ses engagements et approvisionne le Fonds. La Belgique, pour sa part, est prête à envisager des contributions à des mécanismes de financement spécifiques par projet, et même des contributions au Fonds spécial pour la reconstruction et le développement, une fois que le Fonds aura été déclaré opérationnel par la Banque africaine de développement. Pour mon pays, le programme d'action relatif à la paix et la stabilité et les mesures de confiance qui vont de pair avec celui-ci sont à cet égard d'une importance particulière tout comme le protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Je voudrais insister sur l'importance qu'il y a à approfondir l'intégration régionale entre la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi.

Nous estimons que la Communauté économique de la région des Grands Lacs, connue également sous l'abréviation CEPGL, peut jouer un rôle important à cet égard en établissant une intégration régionale poussée entre des pays qui ont dû affronter le pire mais qui sont appelés à mettre en commun leurs efforts afin d'accélérer le progrès économique et social qu'attendent leurs populations.

La relance de la CEPGL vient ainsi en appui au Pacte de stabilité, de sécurité et de développement pour la région des Grands Lacs, qui prévoit l'établissement d'un bassin transfrontalier de sécurité et de développement dans l'Est du Congo, au Rwanda et au Burundi. La CEPGL vient également appuyer d'autres

efforts d'intégration, qui se développent déjà dans la région, notamment la Communauté d'Afrique de l'Est et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Enfin, elle peut constituer le cadre d'une coopération en matière d'énergie, de développement régional et d'agriculture. La Belgique espère qu'une réunion ministérielle de cette CEPGL pourra avoir lieu au mois d'avril prochain à Bujumbura et, ainsi, relancer cet important instrument.

Je ne voudrais pas conclure sans remercier chaleureusement M. Ibrahima Fall des efforts qu'il a déployés sans relâche en appui à la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs pendant la période couverte par son mandat.

M. de Rivière (France) : Je remercie à mon tour M. Ibrahima Fall de l'exposé qu'il vient de nous faire. Dans le contexte de la fin prochaine de son mandat, je voudrais également remercier M. Fall du travail remarquable qu'il a accompli en tant que Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs. Nous savons combien il s'est investi aux côtés de l'Union africaine en vue de mener à bien le processus de la Conférence.

La signature, à Nairobi, du Pacte sur la stabilité, la sécurité et le développement a donné une impulsion nouvelle à la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs. Cette coopération régionale est le complément indispensable aux processus de stabilisation internes qu'ont dû mener plusieurs pays de la région et qui, pour certains d'entre eux, sont encore en cours.

Ainsi que ma délégation a déjà eu l'occasion de souligner, il nous semble que deux dimensions sont particulièrement importantes. Il s'agit tout d'abord de la sécurité. La sécurité présentant une dimension transfrontalière marquée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs offre un cadre privilégié pour résoudre ce problème, qui reste d'actualité même s'il se pose aujourd'hui avec une acuité moindre que par le passé, ce dont il y a lieu de se réjouir.

Il s'agit en second lieu des relations économiques. Chacun des États de la région ne peut se développer durablement que s'il s'insère dans un cadre régional économique stabilisé et équilibré, ce qui implique le renforcement de la coopération économique ainsi qu'une gestion transparente et mutuellement bénéfique des ressources naturelles de la région.

Je souhaiterais donc saluer la détermination des États de la région de relever ensemble leurs défis communs. Ces efforts régionaux devront être poursuivis. Pour ce faire, il est important que les États parties à la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'approprient ce nouvel instrument. Cette appropriation sera la condition première du succès du processus engagé à Dar es-Salam et à Nairobi. Je salue donc la décision des États de la Conférence de vouloir poursuivre et approfondir le processus en cours avec la mise en place du mécanisme de suivi régional.

La communauté internationale et l'ONU en particulier resteront engagées aux côtés de la région des Grands Lacs pour apporter leur contribution au succès du processus. Ainsi, le Conseil de sécurité aura prochainement l'occasion de réexaminer le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) pour l'adapter au contexte post-transition. La Commission de consolidation de la paix accompagnera les efforts de reconstruction et de développement du Burundi et, plus généralement, le système des Nations Unies restera fortement engagé - nous le souhaitons - en faveur de cette région pour laquelle il n'a pas ménagé ses efforts.

M. Kleib (Indonésie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, M. Ibrahima Fall, de nous avoir présenté son dernier exposé sur la situation dans cette région. Nous le félicitons du travail qu'il a accompli dans l'exercice de ses fonctions.

C'est avec satisfaction que l'on peut dire que la situation s'est nettement améliorée dans la région des Grands Lacs par rapport à ce qu'elle était il y a quelques années encore, quand la communauté internationale avait tendance à considérer la région comme synonyme de violences, de chaos humanitaire et de drame social.

En effet, la quasi-totalité des pays de la région ont réussi, sous nos yeux, à sortir du conflit pour s'engager d'un pied ferme sur la voie du développement économique et social. Ces dernières années, des progrès constants ont été enregistrés dans les domaines de la paix, de la sécurité et de la démocratisation. C'est un tour de force, et l'Indonésie félicite l'ensemble des nations et des peuples de la région des Grands Lacs d'avoir œuvré avec

détermination à jeter les bases d'une paix durable et du progrès.

Ma délégation estime que la tenue, en décembre dernier, de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, qui a débouché sur la signature du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement pour la Région des Grands Lacs, a marqué le couronnement de l'action menée pour ancrer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région et y installer le développement durable. Désormais, il est temps de traduire ces aspirations en une panoplie de plans et de programmes concrets.

Il convient d'ailleurs de signaler que les pays de la région ont encore un certain nombre de questions en suspens à régler : lutter contre l'exploitation illicite des ressources naturelles et le trafic illégal des armes légères, résoudre les problèmes humanitaires et relatifs aux droits de l'homme, soutenir le renforcement des institutions, affermir l'état de droit et faire avancer la bonne gouvernance.

Avec la signature du Pacte et la mise en place du secrétariat de la Conférence, les pays de la région vont se mettre à l'unisson du nouveau concept de la prise en main régionale. Cette approche va dans le sens de la résolution 1653 (2006) du Conseil de sécurité qui, entre autres choses, prie instamment les pays de la région d'élaborer une approche sous-régionale en vue de promouvoir de bonnes relations, la coexistence pacifique et le règlement pacifique des différends.

Enfin, ma délégation engage les pays donateurs ainsi que les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies à envisager d'apporter une assistance au secrétariat de la Conférence et au Fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la Région des Grands Lacs en vue d'aider les parties à mettre en œuvre le Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la Région des Grands Lacs.

Nous avons parcouru un long chemin aux côtés des gouvernements et des peuples de ce qui fut jadis une région très difficile. Maintenant que la ligne d'arrivée est en vue, nous devons faire tout ce qu'il faut pour les aider à achever ce remarquable voyage, accompli une fois pour toutes.

M. Liu Zhenmin (Chine) (*parle en chinois*) : En tout premier lieu, je remercie de son exposé le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Ibrahima Fall. Nous lui sommes reconnaissants des efforts inlassables qu'il a déployés ces dernières années pour venir en aide à la région des Grands Lacs. Je lui adresse tous mes vœux.

Nous prenons acte avec satisfaction des progrès importants qui ont été récemment réalisés dans le processus de paix de la région. Les pays de la région sont progressivement sortis de l'ombre du conflit pour s'engager activement dans un travail de reconstruction d'après conflit. Le deuxième Sommet des Chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et la réunion des parlementaires de la région ont été couronnés de succès. La signature du Pacte de sécurité, stabilité et développement de la région atteste les progrès importants accomplis récemment par les pays de la région afin de résoudre par eux-mêmes les conflits et de déployer des efforts conjoints sur la voie du développement économique.

Nous pensons que le dialogue et la consultation permettent aux pays de la région de rechercher des solutions appropriées à leurs problèmes et de faire de nouveaux efforts afin de consolider leurs relations de bon voisinage. Nous espérons que la Conférence internationale continuera de servir de cadre permettant aux pays de la région de mener des activités de coopération et un dialogue constructifs afin d'établir, aussi rapidement que possible, une paix et une stabilité durables dans la région.

Les efforts de consolidation de la paix dans la région ne sauraient être accomplis sans l'appui de la communauté internationale. La communauté internationale doit continuer de suivre la situation des pays de la région qui sortent d'un conflit, accroître son assistance économique en leur faveur et les aider à renforcer leurs capacités. En sa qualité d'ami de tous les pays de la région et dans le contexte du Forum sur la coopération sino-africaine, la Chine continuera de renforcer sa coopération multidimensionnelle avec ces pays afin de contribuer activement à la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables dans la région.

Pour terminer, la Chine voudrait remercier le Représentant spécial du Secrétaire général, l'Union africaine et le Groupe des amis de la Région des Grands Lacs pour leur contribution à la paix et à la stabilité dans la région.

M. Gayama (Congo) : Mon pays étant l'un des 11 pays membres de la Conférence sur la région des Grands Lacs au sens large dont a parlé brièvement M. Ibrahim Fall, c'est un peu au nom de tous ces pays – de mon pays, bien sûr, mais aussi de ceux qui sont représentés dans cette salle sur le côté de la salle du Conseil de sécurité, et même de ceux qui sont absents de New York – que je voudrais aujourd'hui exprimer nos remerciements à M. Ibrahim Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour le professionnalisme dont il a fait preuve et l'engagement dont il a fait montre dans l'accomplissement de sa tâche qui a consisté à mener à bien la mise en place des institutions communautaires de la région des Grands Lacs. Nous l'en remercions très sincèrement.

Au moment où M. Fall termine sa mission, on peut dire que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est une réalité fragile, certes, qu'il faut donc consolider, notamment par l'appropriation par les pays de la région des instruments ainsi mis en place. Ce sera la première des exigences avant même que le soutien de la communauté internationale se poursuive. Il est normal qu'un message clair émane des pays de la région quant à leur engagement vis-à-vis de cet instrument important de paix et de développement qu'ils ont mis en place.

La ratification du Pacte de sécurité, stabilité et développement devient dès lors une exigence essentielle primordiale. D'une manière générale, cette appropriation pourra faire passer du rêve à la réalité ce que, dans tous les pays de la région, les gouvernements et les peuples ont toujours demandé : la paix et le développement.

La région des Grands Lacs est d'une importance essentielle, non seulement pour l'Afrique mais aussi pour le monde. Autour de cette grande région s'articule en effet le grand Bassin du Congo, qui est le second poumon écologique du monde après celui de l'Amazone, mais aussi d'autres institutions qui ont déjà été mises en place ou qui fonctionnent d'une manière ou d'une autre, et qui articulent, en quelque sorte, le tissu de cette région. Je fais allusion à la Communauté économique d'Afrique centrale, au Marché commun de l'Afrique orientale et australe, et, bien-sûr, à la Communauté économique des pays des Grands Lacs, dont la revitalisation est appelée par l'ensemble de ceux qui réfléchissent à la consolidation de la situation dans cette région.

C'est donc à juste titre que la communauté internationale a déclaré la région des Grands Lacs zone spécifique de reconstruction et de développement. Il serait donc tout à fait urgent, à notre sens, que le Secrétariat de cette Communauté puisse fonctionner convenablement et que, à travers ce Secrétariat et à travers l'interaction des pays membres, les apports internationaux indispensables au fonctionnement de l'ensemble de la structure puissent se canaliser.

Quand on sait que la cohésion institutionnelle qui se bâtit se fait sur une réelle unité culturelle régionale, qui se traduit par l'existence de grandes langues de communication, telles que le swahili, le lingala et d'autres, ceci ne peut que soutenir cette approche inclusive dont la société civile constituera, à nos yeux, le principal agent et le principal bénéficiaire. Voilà pourquoi nous saluons l'engagement pris par les parlementaires récemment réunis à Kinshasa en vue notamment de la ratification du Pacte.

Beaucoup de facteurs de fragilité se manifestent, sans doute, et ce dans la mesure où la maitrise des facteurs de paix n'est pas encore totale. La situation des armes légères est une triste réalité qui fait le bonheur, entre autres, de tous ceux qui participent à l'exploitation illégale des immenses ressources naturelles dont regorge la région. Cette fragilité se traduit aussi par le fait que la méfiance entre les membres de la région n'est pas toujours complètement dissipée, mais elle gagne à l'être effectivement. Tout cela fait que la région aura encore besoin de la communauté internationale.

De ce point de vue, nous pensons que le rôle du Groupe des amis de la région des Grands Lacs sera toujours – pour longtemps, je peux dire – le bienvenu. Bien entendu, en ce qui concerne les Nations Unies, nous appuyons l'idée que l'Organisation puisse continuer d'apporter sa coopération au secrétariat régional en termes techniques, en termes matériels et de toutes les manières possibles.

En ce moment, sur l'ensemble de la région, nous savons que l'Organisation des Nations Unies s'investit beaucoup. Elle l'a fait au Burundi, au Rwanda, en République démocratique du Congo et dans les pays qui jouxtent la région, notamment le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine. L'ONU n'a pas fait que cela. Elle a aussi favorisé, depuis longtemps au niveau de l'Afrique centrale, les activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des

questions de sécurité en Afrique centrale, qui avait déjà aussi, il y a quelque temps, signé un pacte de non-agression regroupant un grand nombre de pays, surtout membres de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale. Tout cela traduit un engagement historique de l'Organisation des Nations Unies vis-à-vis de cette région, dont le relèvement constituera une étape très importante pour l'ensemble de l'Afrique.

Voilà pourquoi, à ce stade, il serait bon pour le Conseil de sécurité de définir ou de chercher à encourager le Secrétariat à définir toutes les modalités d'appui que l'Organisation peut fournir à la région des Grands Lacs, compte tenu, bien entendu, des leçons tirées de l'expérience, telles que nous les a évoquées succinctement M. Ibrahima Fall.

M. McBride (États-Unis) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Fall de son exposé. Les États-Unis s'associent à ceux qui l'ont déjà remercié des quatre années qu'il a consacrées à diriger les efforts de l'ONU dans la région des Grands Lacs.

Au cours de la dernière décennie, cette région si riche de ressources, au cœur de l'Afrique, a connu des conflits éprouvants et déstabilisants qui ont entraîné des souffrances presque inimaginables. À ce jour, la situation reste fragile et les défis sont immenses, mais les perspectives de paix et de développement se sont améliorées, en partie grâce à l'attention de la communauté internationale, mais surtout en raison de la volonté et des efforts des peuples de la région pour surmonter ces difficultés.

La transition au Burundi et les élections historiques en République démocratique du Congo font partie d'un certain nombre d'avancées encourageantes. Nous avons tous remarqué l'esprit de confiance et de coopération qui se fait progressivement jour parmi les États de la région. Le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi, le 15 décembre 2006, par 11 États africains, a conclu de manière prometteuse la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs parrainée par les Nations Unies. Cet accord promet de devenir un moyen de prévenir des conflits futurs en Afrique centrale, tout en offrant une feuille de route pour la consolidation de la démocratie, de la bonne gouvernance et du développement.

Nous nous associons aux autres orateurs pour encourager les États de la région à honorer leurs engagements à respecter la souveraineté nationale, à rechercher un règlement pacifique des différends et à coopérer en vue de renforcer les économies de la région. Il s'agit d'une vision que l'on ne peut imposer; la prise en main de ce processus par la région est par conséquent d'importance vitale.

Des accords bilatéraux et d'autres activités régionales peuvent et doivent compléter le processus. Nous attirons l'attention, à cet égard, sur une initiative menée sous l'égide de mon pays, à savoir la Commission tripartite plus un, qui vise à promouvoir la sécurité et la stabilité en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi, ainsi qu'entre ces pays. Nous avons bon espoir que ces États – également signataires du Pacte de Nairobi – tiendront leur engagement à renforcer la coopération des membres de la Commission en faveur de la paix.

M. Leplinskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie remercie M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son exposé complet. Les progrès réalisés par le processus de paix dans la région des Grands Lacs n'auraient pas été possibles sans la participation active du Bureau du Représentant spécial et de l'Union africaine. Avec le secrétariat régional, ils sont pour beaucoup dans l'organisation des sommets de Dar es-Salam et Nairobi.

La séance d'aujourd'hui atteste de manière éloquente l'attention que le Conseil de sécurité prête à la situation dans la région des Grands Lacs. Nous notons avec satisfaction qu'à ce jour, certains développements sont encourageants : la République démocratique du Congo a tenu ses premières élections démocratiques en 40 ans, la consolidation de la paix est en cours au Burundi et ses problèmes sont inscrits à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix récemment créée. On s'occupe de plus en plus des questions concernant le nord de l'Ouganda. Des mesures de consolidation de la paix ont été élaborées et sont maintenant appliquées. Des mécanismes multilatéraux sont opérationnels dans le domaine de la sécurité, notamment en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Rwanda et au Burundi. Il est clair que rien de tout cela n'aurait été possible sans l'aide des organisations sous-régionales, des pays partenaires, des donateurs et des institutions financières internationales.

L'an dernier a vu un événement crucial avec la signature à Nairobi, en décembre 2006, du Pacte de

stabilité, de sécurité et de développement par les chefs d'État de la région des Grands Lacs, ouvrant une nouvelle ère en matière de redressement d'après conflit et de développement social. La tâche principale des participants à la Conférence internationale, maintenant et dans le proche avenir, doit consister à ratifier le Pacte et à entamer la mise en œuvre progressive des décisions prises et des accords conclus.

Le 31 mars prendra fin le mandat du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fall, a fait avec son équipe un travail remarquable et mérite les plus grands éloges. Je saisis cette occasion pour remercier aussi tous ceux qui aident et continueront d'aider la région des Grands Lacs à parvenir à la paix durable, à la stabilité et au progrès économique, à savoir la République-Unie de Tanzanie, l'Afrique du Sud, le Groupe des amis de la Région des Grands Lacs, ainsi que le comité préparatoire régional et les coordinateurs nationaux.

M. Mantovani (Italie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie notre partenaire, le Représentant spécial Fall, pour son exposé complet et détaillé et pour les efforts qu'il a déployés sans relâche durant ces années de changements importants dans la région des Grands Lacs.

Je salue les événements positifs survenus dans la région, tels que la conclusion réussie et pacifique du processus électoral en République démocratique du Congo, les activités burundaises de consolidation de la paix, le retour de la stabilité au Rwanda et le succès de la Conférence de Nairobi en décembre.

Le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs, adopté à Nairobi, est un point de départ fondamental vers la paix et le développement durables. Cela dit, nous restons préoccupés par la situation des droits de l'homme et la question importante de l'exploitation illégale des ressources naturelles, qui affectent les perspectives économiques et le développement durable de la région entière. En même temps, nous nous inquiétons de l'impasse où se trouvent les pourparlers de paix de Djouba et de la menace que l'Armée de résistance du Seigneur continue de faire peser sur la paix et la stabilité dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

La bonne gouvernance et la lutte contre la corruption sont des piliers importants de la suite à donner à la Conférence des Grands Lacs. Il serait intéressant que l'Ambassadeur Fall nous donne plus de précisions quant aux mesures que les pays concernés devraient prendre dans ce domaine.

Mme Pierce (Royaume-Uni) : J'aimerais, moi aussi, m'associer à tous ceux qui ont souhaité la bienvenue au Représentant spécial aujourd'hui, et l'ont remercié pour son exposé, et je voudrais également lui exprimer notre reconnaissance pour son dévouement et pour son travail, ainsi que pour le travail de son équipe.

Je voudrais tout d'abord rappeler l'attachement de mon pays à la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs. Pour appuyer ces objectifs, nous versons environ un milliard de dollars sous forme de programmes bilatéraux d'assistance humanitaire et de développement, et nous continuerons de fournir un effort substantiel, au niveau bilatéral et par le biais de l'Union européenne.

Comme d'autres représentants l'ont dit ce matin, la signature du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement lors du Sommet de la région des Grands Lacs en décembre 2006 a été un moment historique. C'est l'occasion importante d'instaurer une paix durable dans la région. Nous invitons instamment les dirigeants de la région des Grands Lacs à mettre en œuvre le Pacte sans plus tarder. Nous espérons que le nouveau Secrétariat exécutif, sous la direction extrêmement avisée de l'Ambassadrice Mulamula, de la Tanzanie, sera très bientôt installé à Bujumbura.

Les pays et les peuples de la région étant confrontés aux mêmes problèmes, les solutions doivent également être mises en commun. Nous ferons le nécessaire pour relever ces défis.

Une grande partie de ce que la région a connu ces dernières années est liée aux événements survenus en République démocratique du Congo, qui constitue une partie considérable du travail du Conseil de sécurité. Nous avons été impressionnés par les efforts résolus déployés par le peuple de la République démocratique du Congo pour triompher des conséquences désastreuses du conflit et pour aller, grâce à des élections démocratiques, vers un avenir meilleur et sûr. Il mérite nos louanges et notre aide pour ce qu'il a réalisé.

L'ONU, elle aussi, mérite d'être félicitée pour le rôle qu'elle a joué en la matière. Nous attendons avec intérêt de recevoir, la semaine prochaine, les

recommandations du Secrétaire général sur le futur rôle que l'ONU pourra tenir afin d'aider les autorités congolaises élues à répondre aux besoins et aux aspirations du peuple de la République démocratique du Congo.

À notre avis, le Conseil de sécurité doit continuer à suivre de près l'évolution des pourparlers de paix entre le Gouvernement ougandais et l'Armée de résistance du Seigneur, dont la base se trouve dans le parc national de Garamba en République démocratique du Congo. Ce conflit a fait plus de 2 millions de personnes déplacées et, bien que certaines d'entre elles aient commencé à prendre le chemin du retour, la stabilité sur le terrain dans le nord de l'Ouganda reste précaire. Le Royaume-Uni se félicite des efforts déployés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général, l'ancien Président Chissano, en vue de trouver une solution négociée, et nous espérons et croyons que le Conseil de sécurité lui exprimera avec force son appui.

Enfin, je voudrais engager instamment les pays de la région à s'associer à nos efforts pour nous aider à remédier au plus vite à la crise de plus en plus grave qui sévit dans la région du Darfour, au Soudan, l'un des pays signataires du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement. Il est regrettable de constater qu'au moment où les populations de la République démocratique du Congo, du Burundi et d'ailleurs dans la région commencent à récolter les dividendes de la paix et à se rendre compte des possibilités qu'elle ouvre, leurs voisins au Darfour n'ont même pas accès aux moyens de subsistance les plus fondamentaux.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Fall, pour son exposé, et nous nous associons aux autres membres du Conseil pour le féliciter, ainsi que les autres membres de son équipe, pour le travail excellent réalisé au cours de son mandat, y compris la préparation et l'organisation de la deuxième Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Nous convenons avec M. Fall qu'il faut maintenir la dynamique et le climat positif suscités par les résultats des sommets et s'en servir pour renforcer la coopération régionale par la mise en œuvre des décisions de la Conférence, ainsi que les processus de paix et de démocratisation en cours dans les pays de la région. La signature du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs est une mesure importante qui favorisera l'établissement d'un climat de confiance dans la région. Elle doit bénéficier de tout l'appui nécessaire et l'on doit y donner suite par la mise en œuvre rapide des dispositions du Pacte.

Nous félicitons les pays de la région d'avoir établi le Secrétariat exécutif de la Conférence à Bujumbura, ainsi que le Fonds spécial pour la reconstruction et le développement de la région des Grands Lacs. Nous formons l'espoir que ceux-ci deviendront pleinement opérationnels aussi tôt que possible. Nous croyons que la communauté internationale doit continuer à fournir un plein appui et une assistance intégrale dans ce domaine, et nous partageons la préoccupation de M. Fall, à savoir que le climat de confiance qui a été mis en place pourrait rapidement se dissiper si nous ne parvenons pas à mettre en œuvre les décisions et les résultats de la Conférence internationale et à renforcer la confiance et la coopération régionales.

À cet égard, il est indispensable que les pays de la région contrôlent totalement ce processus, y compris en versant leurs quotes-parts au budget. Nous convenons avec M. Fall qu'un projet réussi de coopération régionale dans la région des Grands Lacs peut influer de manière positive sur l'évolution de la situation dans d'autres parties du continent africain et être, pour d'autres, une source d'inspiration.

Néanmoins, malgré l'évolution positive de la situation, nous continuons d'être préoccupés par plusieurs poches d'instabilité dans la région. Nous sommes tout particulièrement inquiets de la situation relative aux négociations de paix avec l'Armée de résistance du Seigneur. L'impasse dans laquelle se trouvent ces négociations et l'incapacité à prolonger la trêve nous ont ramenés à la situation qui prévalait dans le nord de l'Ouganda et la région environnante il y a un an de cela. Si nous n'agissons pas avec célérité et détermination, nous risquons de laisser passer une des meilleures chances de paix que l'Ouganda a connues depuis 20 ans. À cet égard, nous attendons avec intérêt la visite de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les régions où se trouve l'Armée de résistance du Seigneur, Joachim Chissano, à New York dans le courant du mois, et d'entendre ce qu'il nous dira sur la manière dont le Conseil de sécurité peut contribuer à réactiver le processus de paix.

M. Al-Ansari (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, pour son exposé. Je lui souhaite un plein succès après la fin de son mandat ce mois-ci.

Je salue l'attention particulière que le Secrétaire général a accordée à la région des Grands Lacs; les visites qu'il a effectuées sur le terrain dans certains pays dès son entrée en fonctions; sa présence au Sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba à la fin du mois de janvier; et les réunions importantes qu'il a tenues en marge du Sommet avec des représentants de pays importants de la région des Grands Lacs.

Nous rappelons la résolution 1653 (2006) du Conseil de sécurité, adoptée à la suite de la première Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en 2004. Nous rappelons également les conclusions et la déclaration adoptées à la deuxième Conférence, tenue à Nairobi en 2006, qui a abouti à la signature du Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs par les chefs d'État de la région. Le Conseil de sécurité a adopté une déclaration présidentielle appuyant le Sommet et entérinant ses résultats à la suite du débat public tenu le 20 décembre 2006, sous la présidence de ma délégation. Nous attendons avec intérêt la ratification du Pacte afin que son application pratique puisse commencer.

L'une des mesures positives concrètes adoptées par la deuxième Conférence est la mise en place de mécanismes régionaux de suivi et de surveillance à travers la création du secrétariat à Bujumbura. Nous relevons tout particulièrement la nécessité de verser les quotes-parts au secrétariat, afin d'en assurer le fonctionnement sans heurt. Son travail consistera notamment à promouvoir la participation de toutes les parties prenantes et acteurs de la société civile et à examiner certaines des principales questions intéressant la région des Grands Lacs, notamment celles qui concernent les femmes, les jeunes, la réforme du secteur de la sécurité et l'exploitation des ressources naturelles de la région.

Il sera extrêmement important, à cet égard, de définir les priorités pour la mise en œuvre. Nous apprécions le travail accompli par le Groupe des amis de la Région des Grands Lacs et lui demandons instamment de continuer à jouer son rôle dans la mise en œuvre du Pacte. De même, nous exhortons tous les partenaires internationaux à continuer à participer de façon positive, notamment depuis la décision de la région des Grands Lacs de constituer un fonds d'affectation spéciale à cette fin. Cela signifie qu'un mécanisme approprié apportera l'appui nécessaire.

Nous ne devons pas perdre de vue qu'il est nécessaire d'appliquer les résolutions précédentes du Conseil de sécurité, qui sont extrêmement importantes pour les pays de la région des Grands Lacs, en particulier celles relatives à la prévention des conflits, à l'évaluation du problème des groupes armés et aux violations des droits de l'homme, ainsi qu'aux moyens de préserver la paix et la sécurité dans la région et de résoudre les problèmes des personnes déplacées et des réfugiés dans cette même région.

À cet égard, nous sommes particulièrement attentifs à la mise en œuvre des résolutions 1625 (2005), 1631 (2005), 1649 (2005), 1653 (2006) qui, à notre avis, constituera un facteur très important pour assurer le succès des mécanismes créés par la région des Grands Lacs. Cette mise en œuvre constituera un lien entre le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine.

Nous pensons également qu'il faut tirer parti du travail réalisé par d'autres organisations internationales, régionales et sous-régionales, afin de trouver les moyens de régler les problèmes de la région. Le travail réalisé dans la région par la Commission de consolidation de la paix dans le cadre de son mandat aura une incidence favorable directe sur le règlement des problèmes du continent africain dans son ensemble.

Pleinement conscients des défis qui nous attendent, nous pensons que le développement durable ne sera pas possible sans une bonne gouvernance et des sources de revenu suffisantes et stables, objectifs qui ne peuvent être atteints sans sécurité ni stabilité. De même, ces deux derniers objectifs ne sont pas réalisables sans une étroite coopération entre les pays et les peuples de la région et sans l'appui de la communauté internationale dans son ensemble. Ces conditions faciliteront la conclusion d'accords économiques transparents entre les pays de la région et les institutions financières internationales. Ces accords et conventions nécessiteront une claire compréhension de la situation socioéconomique de ces pays et

l'annulation de leur dette extérieure ou, du moins, l'amélioration de leur situation d'endettement.

Il est également nécessaire d'élaborer des projets fondés sur une base économique et financière saine, en particulier compte tenu de la position stratégique de la région dans le continent africain et de ses immenses ressources naturelles.

Nous tenons également à rappeler la nécessité d'une prise en main régionale de tous les programmes et projets mis en œuvre dans la région des Grands Lacs. Je voudrais demander à M. Fall de donner des précisions sur les efforts déployés pour mettre en œuvre le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la région des Grands Lacs. Quand, selon lui, le Pacte sera-t-il pleinement mis en œuvre? Et quels sont les obstacles qui entravent sa mise en œuvre?

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Afrique du Sud.

L'Afrique du Sud s'associe aux autres membres du Conseil de sécurité pour féliciter M. Fall, qui s'est inlassablement efforcé d'instaurer la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. L'Afrique du Sud est très honorée des services qu'il a rendus à la région des Grands Lacs et à l'Afrique dans son ensemble pendant toute la durée de son mandat auprès de l'ONU.

Nous saisissons aussi cette occasion de rendre hommage à M. Fall pour les efforts qu'il a déployés pour mettre sur les rails, en collaboration avec l'Union africaine, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Nous rappelons que la Conférence internationale a vu le jour après des décennies de conflit armé et de catastrophes humanitaires dans la région, en particulier le génocide du Rwanda et les conflits au Burundi et en République démocratique du Congo.

Nous sommes heureux d'avoir compris que le développement a une signification politique et qu'il requiert sécurité et stabilité, sans lesquelles aucun développement durable n'est possible. Cette prise de conscience nous a amenés à voir sous un nouveau jour et à mieux comprendre la paix dans la région des Grands Lacs.

Aujourd'hui, cette région d'Afrique est près de parvenir à une paix durable. Les conflits entre les États et au sein des États eux-mêmes ont diminué. Même si nous restons préoccupés par les forces négatives qui demeurent actives, en particulier dans la partie orientale du Congo, les tensions sont moins aiguës.

Néanmoins, l'Afrique du Sud est satisfaite des progrès réalisés dans des pays tels que le Burundi, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, qui a récemment mis en place un Gouvernement démocratique. La région souffre toujours du manque de ressources nécessaires pour atteindre ses objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Nous sommes heureux que les efforts de M. Fall aient immensément contribué à traiter la question critique et sensible du pillage des ressources naturelles et nationales de la région.

La région enregistre également un recours accru au dialogue politique et à la collaboration pour régler les conflits et favoriser la reconstruction et la consolidation de la paix après les conflits. Nous avons aujourd'hui une chance de voir la situation s'orienter dans une nouvelle direction : celle de la paix, de la stabilité et du développement dans la région des Grands Lacs.

À cet égard, le Pacte de stabilité, de sécurité et de développement dans la Région des Grands Lacs, signé par les pays de la région, est important en ce qu'il crée un environnement favorable au développement durable. Le fait qu'il permette aux dirigeants de la région de se réunir régulièrement est, en soi, très positif.

L'Afrique du Sud a eu le privilège de participer au processus qui a débouché sur la convocation de la Conférence internationale. Nous demeurons déterminés à aider la région à réaliser les objectifs qui figurent toujours au programme de transition. Aujourd'hui, nous contemplons avec fierté le chemin parcouru et espérons une renaissance africaine dans la région des Grands Lacs.

Je remercie beaucoup M. Fall du travail qu'il a accompli.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Ibrahima Fall pour qu'il réponde aux observations faites et aux questions adressées.

M. Fall : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que vos collègues du

Conseil de sécurité, d'avoir exprimé votre satisfaction du travail qui a été fait par le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Région des Grands Lacs. Je ferai part de vos félicitations à mes collègues ainsi qu'à l'autre partie du secrétariat conjoint qu'est l'Union africaine.

Je suis certain que le débat qui vient de se dérouler contribuera dans une très grande mesure à aider les pays à comprendre qu'il est important qu'ils travaillent à ratifier promptement et appliquer pleinement le Pacte.

D'aucuns ont posé des questions sur la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. Je dois dire que, depuis le début, la question de la mauvaise gouvernance – le manque de démocratie – a été au cœur des débats qui ont mené d'abord à l'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam par le Sommet de Dar es-Salaam, laquelle souligne l'importance du manque de démocratie et de bonne gouvernance, en tant que facteur à l'origine des conflits et des guerres qui ont dévasté la région durant la dernière décennie. Voilà pourquoi le groupe de la démocratie et de la bonne gouvernance est l'un des plus importants de la Conférence.

Plusieurs protocoles et projets portent sur la lutte contre le manque de bonne gouvernance et de démocratie. Il s'agit notamment du protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance, du protocole sur la coopération judiciaire entre les membres de la Conférence, du protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et du protocole sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles. Tous ces protocoles sont axés sur la place essentielle de la bonne gouvernance et de la démocratie et sur la lutte contre la corruption, pierre d'angle de la stabilisation pour la région.

Parmi les projets en cours, on peut signaler le centre régional pour la démocratie, la bonne gouvernance et les droits de l'homme, et plusieurs forums qui offrent un cadre dans lequel les femmes, les jeunes et la société civile peuvent se rencontrer régulièrement, aborder un certain nombre de questions et faire pression sur leurs gouvernements respectifs pour qu'ils respectent la démocratie et la bonne gouvernance et pour qu'ils luttent contre la corruption.

Une autre question a porté sur les conditions de l'application du Pacte et sur les obstacles à celle-ci. En ce qui concerne la première partie de la question, conformément au Pacte de sécurité, de stabilité et de développement de la région des Grands Lacs, ce dernier entrera en vigueur 30 jours après sa ratification par le dernier en date de huit des 11 pays de la région. Nous avons proposé cette formule car il nous fallait trouver un équilibre entre la pleine ratification du Pacte par les 11 pays, ce qui constitue notre objectif, et le fait qu'un pays, parce qu'il ne ratifie pas le Pacte, empêche son entrée en vigueur, ce que nous voulions éviter. Il s'agit donc d'un équilibre entre l'unanimité et, d'autre part, le droit de veto d'un pays et la majorité simple. Nous estimons que si les chefs d'État et les parlementaires honorent leurs engagements, le Pacte entrera rapidement en vigueur.

S'agissant des obstacles, ils sont d'une certaine manière liés aux procédures administratives de la ratification, puisque tant qu'un traité n'a pas été dûment ratifié, un gouvernement n'a pas l'obligation de l'appliquer. Toutefois, les pays se sont engagés durant le Sommet de Nairobi à faire tout leur possible afin de ne pas revenir sur leur engagement de ratifier.

À mes yeux, la coopération entre les Nations Unies et l'Union africaine est cruciale dans l'application du Pacte, et la proposition de renforcer la coopération entre le Conseil de sécurité et le Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine est essentielle.

Je saisis cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance de notre coopération avec l'Union africaine. C'est la première fois que nous avons eu un secrétariat conjoint. Cette décision n'a été prise ni par l'Organisation des Nations Unies ni par l'Union africaine, mais il s'agit d'une décision de fait que mon bureau et le Bureau de l'Union africaine ont prise afin de nous donner le nom, formant ensemble une famille, de secrétariat conjoint. Permettez-moi également de dire que le Président de l'Union africaine, le Président Konaré et le Commissaire chargé des questions de paix et de sécurité à l'Union africaine, l'Ambassadeur Said Djinnit, ont participé en permanence à ces efforts de coopération dans le but d'assurer le succès de la Conférence, qu'illustre la prochaine réunion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine sur les résultats du sommet de Nairobi.

Évidemment, certains intervenants ont fait allusion, à la séance du Conseil de ce matin, à certaines préoccupations dans la région – au Darfour et en

Ouganda – et à la circulation d'armes légères. En ce qui concerne les négociations en cours à Djouba entre l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et le Gouvernement ougandais, comme le Conseil de sécurité le sait, le Président Chissano visite actuellement la région et s'entretient avec les interlocuteurs, et le Département des affaires politiques a le plaisir d'annoncer que le Président Chissano informera le Conseil de sécurité des résultats de sa démarche la semaine prochaine. Le Darfour constitue indéniablement une grande source d'inquiétude. Nous pensons que nous devons combiner, d'une part, l'application de l'Accord d'Abuja et, d'autre part, la gestion de la situation humanitaire au Darfour. Enfin et surtout, sur le sujet des armes légères, j'ai le plaisir d'informer le Conseil que l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) et les autorités congolaises organisent à la fin du mois, les 28 et 29 mars 2007 à Brazzaville, une réunion au programme chargé afin de régler ce problème, en particulier concernant le territoire du Congo.

Le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans la mise en œuvre a été au cœur des débats d'aujourd'hui. Au-delà du rôle politique et diplomatique du Conseil de sécurité, il est important que l'Organisation des Nations Unies mette en place une stratégie pour accompagner l'application du Pacte, au niveau aussi bien institutionnel qu'opérationnel. Je suis heureux de dire qu'avant même le début du Sommet, au sein du Comité directeur dans lequel toutes les institutions des Nations Unies sont représentées à Nairobi, chaque institution avait été encouragée à présenter sa propre stratégie; ces différentes stratégies ont ensuite été fusionnées en une stratégie de l'ensemble du système des Nations Unies, dont l'objectif est de faciliter l'application du Pacte. Le Programme des Nations Unies pour le développement a déjà mis la touche finale à sa stratégie régionale de mise en œuvre du Pacte et tous les organismes travaillent à cette question.

Il a par ailleurs été question du Groupe des Amis et de l'Union européenne. Je saisis l'occasion pour souligner une nouvelle fois la fonction cruciale que le Groupe des Amis a assumée tout au long des préparatifs de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Je reviens tout juste de La Haye, où le Groupe des Amis s'est réuni il y a quelques jours pour débattre de la meilleure manière de soutenir le secrétariat de la Conférence et l'Ambassadrice Mulamula durant sa mise en place, et ce jusqu'à juin 2007. Le Groupe des Amis pour la région des Grands Lacs devrait se réunir une nouvelle fois d'ici là afin de réfléchir à son avenir.

L'Union européenne est elle aussi très impliquée, surtout en la personne de son Envoyé spécial dans la région des Grands Lacs, M. Aldo Aiello. J'en profite d'ailleurs pour rendre hommage à son action.

Enfin et surtout, le financement de la mise en œuvre du Pacte a occupé une place centrale dans notre débat. Je voudrais examiner la question sous un angle symbolique. Le coût de l'exécution des projets relevant de la Conférence sur la région des Grands Lacs s'élèvera à quelque deux milliards de dollars. C'est beaucoup d'argent. Bien sûr, la responsabilité des gouvernements de la région est centrale, voire cruciale. Mais la communauté internationale ne saurait en tirer prétexte pour esquiver sa propre responsabilité. S'il est vrai que deux milliards de dollars représentent une grosse somme, je me permettrai de rappeler qu'elle représente environ deux années du fonctionnement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. En tant qu'Africain, je pense qu'aussi cruciale soit-elle, la méthode de sauvetage généralement adoptée par la communauté internationale, y compris l'ONU, à travers le déploiement de forces de maintien de la paix ne suffit pas. Il vaut mieux prévenir, c'est-à-dire reconstruire de manière à empêcher toute reprise du conflit. Voilà pourquoi deux milliards de dollars ne constituent pas dans cette perspective une somme démesurée.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Fall de ses éclaircissements.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 50.